 Hôpitaux Universitaires Genève	Service des Maladies Infectieuses	Date création V1.1 : 18.03.20	Version 2.1
		Date version actuelle: 22.03.2021	
Rédacteurs : T AGORITSAS, MC ZANELLA TERRIER, Ph HUBER		Approuvé par : Groupe Guidelines COVID, C GRAF, JL RENY	
<h2>Critères d'hospitalisation des patients COVID+ confirmés ou COVID probables</h2>			

*Concernant la distinction COVID+ confirmés et COVID probables, merci de se référer au
« Guide d'orientation des patients avec critères d'hospitalisation et suspicion COVID-19 »*

1. Critères d'hospitalisation COVID-19 à l'étage (SMIG/Trois-Chênes)

Pneumonie avec CURB-65 \geq 2 (pour les personnes en EMS, ne pas compter le point âge > 65)

- Ou* Nouvelle dépendance à l'O₂ ou augmentation des besoins en O₂
- Ou* Tachypnée soutenue (tel que FR \geq 20 min – le seuil est à interpréter au regard des autres critères)
- Ou* Comorbidité(s) décompensée(s)
- Ou* Altération majeure de l'état général, suivi à domicile précaire ou non assuré
- Ou* Evolution clinique défavorable
- Et* Absence de limitation thérapeutique pour l'hospitalisation (ex : directives anticipées contre l'hospitalisation).

Note : La présence d'un foyer pulmonaire clinique et/ou d'infiltrat radiologique n'impose pas systématiquement l'hospitalisation en l'absence des critères ci-dessus.

Mise-à-jour depuis 18.03.21 pour l'orientation aux Trois-Chênes selon attitude générale :

Les mêmes critères s'appliquent pour les patients COVID+ ou COVID-, sans distinction d'attitude générale :

- Sont dorénavant également admis les patients avec attitude a priori SI/RCP, si urgences de degré 3 ou 4 ;
- Exception : patients SI/RCP avec besoin initial d'O₂ > 2L/min ;
- Nécessité de garantir un transfert rapide aux soins intensifs ou soins intermédiaires en cas d'aggravation. L'indication au transfert est posée par le CDC en charge du 13+ (**30 713**) selon les critères institutionnels établis (voir « Critères d'admission aux Soins Intensifs et Soins Intermédiaires »). Si transfert sur Cluse-Roseraie annoncer le patient au CDC des soins intermédiaires COVID (**37522**).

2. Critères d'admission directe vers les unités COVID+ sans passer par les Urgences

En l'absence de critères de Soins intensifs, les entrées directes dans les unités COVID+ confirmés sont possibles sans passer par les Urgences si :


- Et* Ont des critères d'hospitalisation en unité aigue
- Et* Ont été évalués et sont considérés comme stables par le médecin du RUG
- Et* Ont RT-PCR positive pour SARS-CoV-2 dans un FNP ou FOP
- Et* Les examens urgents sont réalisés (labo, imagerie et ECG)
- Et* Un équipement (VVP au minimum) est mis en place si nécessaire

Vers les unités COVID+ du SMIG

- Les entrées directes ne sont possibles qu'entre **8h et 23h, 7j/j** en passant par les IAG (079 55 32 383), l'appel du CDC de l'unité en charge est nécessaire pour annoncer les entrées.
- En cas de transfert envisagé des cliniques privées, ces mêmes critères s'appliquent, après un téléphone obligatoire entre médecin envoyeur et médecin receveur (mis en lien via l'IAG)

Vers les unités COVID+ des Trois-Chênes

- Les entrées directes ne sont possibles qu'entre **8h et 20h, 7j/j** en passant par les IAG (079 55 33 963) et en appelant le CDC de garde (079 55 38 303).

 Hôpitaux Universitaires Genève Service des Maladies Infectieuses	Date création V1.1 : 18.03.20 Date version actuelle: 22.03.2021	Version 2.1
Rédacteurs : T AGORITSAS, MC ZANELLA TERRIER, Ph HUBER	Approuvé par : Groupe Guidelines COVID, C GRAF, JL RENY	
Critères d'hospitalisation des patients COVID+ confirmés ou COVID probables		

2. Critères d'hospitalisation et de sortie COVID-19 en Gynécologie & Obstétrique, et en Pédiatrie

2.1. En Gynécologie & Obstétrique

- Concernant les patientes de Gynécologie & Obstétrique, les critères d'orientation vers les Soins intensifs sont identiques.
- Le transfert des patientes aux urgences gynéco-obstétricales se fait selon les critères habituels.
- Pour les patientes hospitalisées en dehors de la maternité et qui nécessitent une prise en charge ou surveillance gynéco-obstétricale (ex. contrôle fœtale), le-a soignant-e et/ou médecin de la maternité peut se déplacer dans le lieu d'hospitalisation de la patiente (Bip: 32349 superviseur étages gynécologie heures ouvrables, 32271 superviseur urgences Gynécologie & Obstétrique heures ouvrables, 33124 bip garde Gynécologie & Obstétrique et salle d'accouchement heures ouvrables).
- Les patientes hospitalisées dans les Services de Gynécologie & Obstétrique suspectes ou positives pour COVID-19, qui ne nécessitent pas d'hospitalisation en dehors de la maternité, séjournent au 2OM (patientes gynécologiques ou obstétricales) ou au 5GOM (soins intermédiaires) selon indication.
- Les procédures spécifiques pour la prise en charge des patientes de Gynécologie & Obstétrique se trouvent sur ce lien INTRANet: <http://www.intrahug.ch/groupes/service-dobstetrique/pages/covid-19-obstetrique-et-gynecologie>

2.2. En Pédiatrie

Concernant les patients en Pédiatrie, se référer aux documents spécifiques :

https://www.hug.ch/sites/interhug/files/structures/saup_professionnels/Procedures_medicales/coronavirus/coronavirus_procedure_pediatrie.pdf